

Cap Student

Police N° FRBCHA00177

Convention Assistance 920.327



Garanties

Plafonds et Franchise

BAGAGES : PERTE, VOL OU DETERIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 000 €
Limitation des objets de valeur	1 000 €
Franchise par dossier	15 €

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance	Illimités dans les deux ans à partir de la date du sinistre
Prise en charge au 1 ^{er} Euro, à concurrence de 100 % des frais réels pour les établissements agréés	
Franchise par dossier	NEANT
Remboursement, à concurrence de 90% des frais réels pour établissements non agréés.	
Franchise par dossier	NEANT
Hors hospitalisation	
Consultations, analyses, médicaments	Remboursement, à concurrence de 100% des frais réels
Soins dentaires d'urgence	Remboursement, à concurrence de 100% des frais réels dans la limite de 300 €
Frais médicaux maternité	Remboursement à concurrence de 75% des frais réels dans la limite de 8 000 € par assuré et par an et sous déduction d'une franchise de 25 €
Prescription de lunettes ou de verres de contact suite à un accident	Remboursement, à concurrence de 100% des frais réels dans la limite de 300 €
Extension à la garantie Frais médicaux Frais médicaux résultant d'une pathologie antérieurement constatée	Garantis si absence de traitement au cours des 6 derniers mois
Frais médicaux résultant d'une maladie nerveuse ou mentale	Garantis s'il s'agit de la première manifestation
Frais médicaux résultant de l'utilisation de stupéfiants ou de substances analogues ou résultant de l'état alcoolique de l'assuré	Garantis uniquement les conséquences de cet état, mais le traitement des causes reste exclus

FRAIS MEDICAUX EN FRANCE

Plafonnés au Tarif de Convention	
Maximum en cas d'hospitalisation	1 000 000 €
Franchise par dossier hospitalisation	NEANT
Maximum hors hospitalisation	15 000 €
Franchise par dossier hors hospitalisation	NEANT

Garanties

Plafonds et Franchise

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	FRAIS REELS
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	FRAIS REELS
Transport de l'assuré au centre médical	FRAIS REELS
Rapatriement de l'assuré à son domicile	FRAIS REELS
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	FRAIS REELS
Prise en charge d'un titre de transport et des frais de séjour pour un membre de la famille des assurés	Billet aller-retour
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	50 € max Maximum 500 €
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour des accompagnants	Billet aller-retour
Et prise en charge des frais de séjour	50 € max Maximum 500 €
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour anticipé de l'Assuré	Billet retour simple
Assistance juridique à l'étranger	Maximum par Assuré 3 000 €
Caution pénale à l'étranger	Maximum par Assuré 7 500 €
Avance de fonds	Maximum par Assuré 500 €
Transmission des messages urgents	FRAIS REELS
Frais de recherche et de secours	Maximum par Assuré 5 000 € Maximum par événement 25 000 €
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation	Franchise 24 heures
Versement d'une indemnité de 30 € par jour, en plus des frais réels pour l'hospitalisation	

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	8 000 €
Capital Invalidité permanente accidentelle	Jusqu'à 40 000 €

RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER

Maximum dommages corporels	5.000.000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €

INTERRUPTION / ANNULATION D'ETUDE (EN OPTION)

En cas d'hospitalisation, de rapatriement médical ou retour anticipé	15 000 € max
--	--------------